

La réforme des titres des profs, quelle aberration!

■ Gros stress en cette fin d'année pour de nombreux enseignants et futurs enseignants du secondaire. De nouvelles règles menacent leur emploi. Profs et étudiantes en sciences sociales dénoncent.

Au mois de septembre entrera en vigueur, dans l'enseignement, la réforme des titres et fonctions. Celle-ci a pour objectif de réglementer l'attribution des différents cours du secondaire à certains enseignants et ce, en fonction de leurs diplômes.

Cette réforme (nécessaire, ne le nions pas) fait trembler les salles des profs... Il faut dire qu'elle bouleversera profondément l'employabilité des enseignants en poste et des enseignants en devenir : beaucoup voient leurs opportunités d'emploi largement revues à la baisse alors que d'autres n'ont tout simplement plus les diplômes nécessaires pour enseigner.

Nous pourrions faire la liste de tous les problèmes liés à la réforme mais nous ne le ferons pas.

Soyons égocentriques (donc infidèles aux grands principes de notre formation) et attardons-nous sur notre cas, celui des agrégés en sciences sociales.

Dès la rentrée prochaine, sera organisé au troisième degré technique et professionnel le nouveau cours de Formation sociale et économique (FSE pour les intimes). Initialement destiné aux enseignants compétents pour le cours de sciences humaines (agrégés en sciences sociales et politiques, en géographie et en histoire) et aux économistes, ce cours représentait une réelle opportunité en termes de débouchés pour nous, dont les places vacantes dans l'enseignement sont rares.

Sauf que... pour des raisons qui nous sont encore inconnues (malgré tous nos efforts pour percer ce mystère), ce cours a depuis peu et de façon très discrète (l'info n'apparaît pas sur le site officiel !) été attribué aux économistes uniquement !

Nous sommes exclues !

Ce que nous déplorons? Non pas l'idée de base de la réforme qui vise à mieux répartir l'expertise des professeurs dans les différents cours – ceci nous semble en effet pertinent d'un point de vue pédagogique – mais bien celle de nous exclure arbitrairement d'une fonction pour laquelle nous disposons de toutes les compétences nécessaires.

Au regard de la réforme, nous ne disposons ni des titres requis ni des titres suffisants pour aborder en classe des thèmes qui nous sont chers et pour lesquels nous sommes "experts": les normes, les valeurs, les groupes d'appartenance, les identités individuelles et collectives, les interactions médiatiques, la consommation, le budget, le monde du travail, la citoyenneté, l'Etat... Tant de concepts qui nous ont passionnés pendant 5 années d'étude et font encore l'objet de toute notre attention aujourd'hui. Devrions-nous donc nous les voir arracher sans dire un mot? Il s'agit bien d'une négation totale de nos compétences.

FLORENCE ET ISABELLE

Pour les étudiantes de l'agrégation en sciences sociales de l'Université de Liège.

VIOLETTE LEBRUN ET ALICE PETERS

Enseignantes et agrégées en sciences sociales.

Où est la logique de cette décision? Dans la composition de notre cursus universitaire? Peu probable. Notre formation nous permet d'approcher et d'approfondir les notions d'économie nécessaires à ce nouveau cours et nous disposons d'une expertise indéniable en sciences sociales. Selon le programme, ce cours viserait d'ailleurs à "favoriser l'émergence d'acteurs critiques", de "citoyens avisés, capables de participer pleinement à la vie civique" et non à former des économistes. Les économistes seraient-ils donc les seuls à pouvoir faire des élèves des acteurs critiques et responsables?

Une telle aberration pose la question de la crédibilité des décideurs de l'enseignement. Ont-ils seulement ouvert le programme de cours avant de légiférer? Le souci de cohérence et d'équité ne devrait-il pas être leur seul moteur?

Par ailleurs, l'idée de confier un cours de Formation sociale et économique aux seuls économistes en excluant sociologues, anthropologues et politologues interroge. Quels choix de société sous-tendent une telle décision?

Tension, compétition, péril

Ce que nous demandons? Que la Citicap (Commission interréseaux des titres de capacité) revienne sur sa décision! Il est impératif, dans un souci de cohérence pédagogique, qu'elle respecte le caractère pluridisciplinaire de ce cours! Ces deux matières ne s'excluent pas l'une l'autre mais s'enrichissent mutuellement. Nous appelons donc les différents

réseaux représentés à la Citicap à prendre leurs responsabilités face à cette question traitée trop hâtivement et à favoriser la coopération entre enseignants en sciences sociales et enseignants en sciences économiques en vue d'un enseignement de qualité !

Par cette publication, nous souhaitons mettre fin aux effets dévastateurs de ce type de décision ! La réforme ne devrait ni engendrer de telles tensions à l'échelle d'une profession entière, ni mettre en compétition les enseignants des différentes matières et ainsi mettre en péril les relations interpersonnelles entre collègues. Car ceux-ci doivent plus que jamais se battre pour les mêmes valeurs et pour plus de coopération.

Cette réforme, qui a pour ambition première de permettre aux enseignants de donner les cours pour lesquels ils sont les plus qualifiés, ne peut pas engendrer une telle aberration pédagogique.

**La réforme
ne devrait ni
engendrer de telles
tensions à l'échelle
d'une profession
entière, ni mettre
en compétition
les enseignants
des différentes
matières et ainsi
mettre en péril
les relations
interpersonnelles
entre collègues.**